

**POUR UNE RENTRÉE SCOLAIRE
2005-2006 ACTIVE, RÉACTIVE ET
EFFICACE, LA FCPE FAIT ECOLE
AVEC TOUS LES PARENTS**

Nous souhaitons une bonne rentrée à tous.

RENCONTRES DES CONSEILS LOCAUX...

Elles auront lieu au siège de la FCPE, 6 rue de France à Nice.

Pour le 1^{er} degré (maternelles et primaires)
Les Président(e)s (ou membres du conseil local) sont conviés à la réunion de la **commission 1^{er} degré**

mardi 20 septembre à 20H30

Pour le 2nd degré (collèges, lycées et lycées professionnels)

Les Président(e)s (ou membres du conseil local) sont conviés à la réunion de la **commission 2nd degré**,

mardi 27 septembre à 20H30

REUNION DE SECTEUR

Les administrateurs du secteur Cannes-Grasse (incluant Mandelieu, Le Cannet, Mougins, Peymeinade, St Vallier, Roquefort, Le Rouret, Pégomas, La Roquette sur Siagne) organisent une réunion de secteur pour les conseils locaux

le **19 septembre à 19H00**

au gymnase de Mouans-Sartoux.

DES PARENTS FORMÉS...

La FCPE06 organise des **FORMATIONS**, inscrivez vos candidats, Contactez le siège au 04.93.88.50.00

1. NICE ET EST DU DEPARTEMENT

lieu de la formation :

au siège de la FCPE 06, 6 rue de France à Nice

- **Formation des Parents élus au conseil d'administration d'un EPLE** (*collège, lycée et lycée professionnel*)

Jeudi 6 octobre à 18H30

- **Formation des Parents élus au conseil d'école** (*maternelle et primaire*)

Jeudi 6 octobre à 20H30

2. OUEST DU DEPARTEMENT

lieu de la formation :

MJC Ranguin, salle orange à Cannes La Bocca (proche du collège Gérard Philipe)

- **Formation des Parents élus au conseil d'administration d'un EPLE** (*collège, lycée et lycée professionnel*)

Jeudi 13 octobre à 18H30

- **Formation des Parents élus au conseil d'école** (*maternelle et primaire*)

Jeudi 13 octobre à 20H30.

FCPE services :

Tél. : 04 93 88 50 00

Fax : 04 93 87 22 05

E.mail :

fcpe06@wanadoo.fr

Site : www.fcpe06.org

Ouverture du

siège :

Du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Permanences d'administrateurs le mardi soir à partir de 19h.

RENTRÉE 2005/2006 CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le CDEN du 9 septembre se réunira à 10h30, la salle des conférences (Bât. Estérel) au CADAM à Nice. La FCPE est le principal représentant des parents d'élèves (6 sièges).

Il s'agira de répartir les postes enseignants du 1^{er} degré alloués pour la rentrée 2005. Leur répartition dépendra des critères principaux suivants : le poids des effectifs et son évolution, les difficultés sociales et ...La mobilisation des parents et enseignants.

A noter que le degré de ruralité n'est pas pris en compte dans un département qui compte 42 communes sans école, 57 communes avec une école, 31 communes avec 2 écoles, 20 communes de 3 à 9 écoles. Nous reviendrons sur la scolarité en zone rurale...

La FCPE avait déjà manifesté son mécontentement dès l'annonce de la dotation de 0 poste d'enseignant.

RENTREE SCOLAIRE...

LA FCPE RÉSERVÉE QUANT AUX NOUVEAUX EMPLOIS "VIE SCOLAIRE" DANS LES ÉCOLES

Environ 20.000 adultes supplémentaires dans les établissements scolaires, 1,4 milliard d'euros pour aider les élèves les plus fragiles hors de l'école : le ministre de l'Éducation, a jugé "légitime" le renforcement de la présence d'adultes dans les écoles, collèges et lycées, demandé par les enseignants et les parents.

En réponse, la FCPE dénonce le gâchis des années antérieures rappelant que les ministres précédents avaient refusé de pérenniser les 60.000 emplois jeunes arrivés à expiration. Les signalements de violences scolaires étaient en nette progression et, pour une majorité des acteurs de l'éducation, ce regain était lié à la suppression des postes d'aides éducateurs et des surveillants.

Si l'annonce des 45.000 "emplois vie scolaire" (dont environ 25.000 actuels contrats emplois solidarité reconduits) est une bonne nouvelle, l'inquiétude pèse sur la précarité de ces postes qui durent entre 6 et 24 mois (fin de la législature), payés au Smic horaire pour 20 à 26 heures hebdomadaires, qui s'adresseraient aux jeunes sans qualification.

Le dispositif de "réussite éducative" à destination des enfants et adolescents les plus fragiles annoncé par le ministre de l'Emploi, n'a pas non plus recueilli les suffrages, malgré l'enveloppe de 1,4 milliard d'euros sur cinq ans qui l'accompagne.

Lorsqu'un déficit d'encadrement conduit à une dégradation de la vie collective dans les établissements scolaires, lorsque la continuité pédagogique est rompue par le manque de personnels remplaçants, lorsque la suppression de filières réduit le choix des élèves engagés dans la voie professionnelle, alors c'est bien la qualité du service public d'éducation, c'est-à-dire sa capacité à assurer la réussite de tous les élèves, qui est en jeu.

Enfin, des équipes d'éducateurs, pédiatres, psychologues, orthophonistes, nutritionnistes interviendront auprès de jeunes de 2 à 16 ans, en lien avec les familles, afin de leur dispenser, hors de l'école, "un soutien individualisé et personnalisé en prenant en compte leurs difficultés scolaires, sanitaires et sociales", a précisé le ministre. Est-il logique d'externaliser cette mission au lieu de la réaliser au sein même de l'école ?

RÉUSSITE ÉDUCATIVE :

le texte confirme la minceur du dispositif pour cette année scolaire

Le ministre de l'emploi vise à " rendre effective l'égalité des chances pour les enfants et les adolescents des quartiers défavorisés. En effet, pour offrir toutes ses chances à l'enfant, l'école joue un rôle prépondérant mais ne peut pas tout. Un accompagnement est indispensable sur le plan social, culturel, sanitaire, afin d'aider la famille dans son rôle éducatif".

Un milliard et demi d'euros est prévu pour sa mise en place mais seule une trentaine de millions est affectée pour cette rentrée. L'essentiel est, là aussi, promis pour plus tard.

Le dispositif devrait permettre de mettre en place des "équipes locales de réussite éducative" qui apporteront un soutien aux enfants en difficulté. Le programme financera également le développement d'internats : seulement 5 sont annoncés à la rentrée.

Enfin 350.000€ sont affectés au financement de partenariats avec les grandes écoles pour favoriser l'accès des lycéens issus des ZUS (zones urbaines sensibles).

Actuellement moins de 200 communes ont déposé des projets dans le cadre du dispositif. L'articulation avec les "programmes personnalisés de réussite éducative" de l'éducation nationale reste encore à construire.

LA NOUVELLE POLITIQUE DES LANGUES REPORTÉE :

Le décret d'application de la loi Fillon concernant la nouvelle organisation de l'enseignement des langues vivantes, prévue toutefois seulement à compter de la rentrée scolaire 2007, est publié au Journal officiel.

Ce décret prévoit que désormais les enseignements « peuvent être dispensés en groupes de compétences indépendamment des classes et des divisions ». Cela signifie des regroupements d'élèves de classes et d'âges différents selon leur niveau.

A partir de 2007, les niveaux de compétence des élèves seront fixés en référence au Cadre du

Conseil de l'Europe :

niveau A1 en fin d'école élémentaire (première découverte de la langue),

B1 en fin de scolarité obligatoire en LV1 (capacité de connaître un langage standard) et A2 pour la LV2 (étude plus basique),

niveau B2 en LV1 en terminale (communiquer avec aisance) et B1 en LV2. L'enseignement ne se fera plus dans le cadre de la classe mais de groupes de niveaux.

En revanche, le décret n'aborde pas la généralisation de l'étude d'une langue

vivante en primaire dès le CE2, prévu pour cette rentrée.

Il n'apporte pas de précision sur les dédoublements en LV1 annoncés en terminale par la loi Fillon et qui sont, eux aussi, remis.

Il ne traite pas non plus de l'obligation pour les futurs enseignants des écoles de recevoir un enseignement et une certification en langues vivantes à partir de 2006 ni de la disposition de la loi Fillon prévoyant de commencer une seconde langue dès la 5e.

ORGANISATION DE VOTRE CONSEIL LOCAL *(Voir pièces jointes)*

1.FICHE DE VOTRE BUREAU (couleur jaune)

A renvoyer à la FCPE06, dès la tenue de votre assemblée générale et l'élection de votre bureau (même si aucun changement). Cette mise à jour dans nos fichiers vous permet de recevoir les informations et courriers du Conseil Départemental.

2.FICHES TRANSMISSION ADHESIONS (couleur bleue)

Fiches destinées à votre trésorier.

- Un logiciel permettant la gestion de vos adhérents est disponible au siège, renseignez-vous.(coût 25€, frais postaux et CD). Conditions d'installation du logiciel, sous Windows XP. Il est important de faire remonter vos adhésions le plus rapidement possible, même partiellement, pour permettre l'envoi rapide des revues et documents.

3.FICHES DECLARATION PREFECTURE

Envoi à faire obligatoirement chaque année à la préfecture en double exemplaire (même si votre bureau reste inchangé). Formulaire (blancs) « Déclaration de la liste des personnes chargées de l'administration et de la direction).

DES PARENTS INFORMÉS...

DES ÉLÈVES SOUS L'EMPRISE DES MARQUES

L'année scolaire qui s'annonce ne change rien à la tendance : écoles, collèges et lycées deviennent toujours plus le royaume des marques, transformant les cours de récréation en spots publicitaires. Une tendance qui inquiète les sociologues.

Pour le sociologue Daniel Gayet : "après avoir longtemps démarré au collège, la tendance s'étend maintenant à l'école élémentaire. En fait, dès les premières années de scolarisation, il y a une pression énorme sur les parents. J'ai l'impression, au moins chez les plus petits, que ce souci de l'apparence fait partie du processus d'affirmation, soit comme petite fille, soit comme petit garçon. Chez les plus grands, il traduit une volonté de confirmer son appartenance sociale au groupe jeunes." "Individuellement, les parents peuvent déjà opposer une résistance, d'autant plus facile que les enfants sont petits. Plus tard, il faut discuter avec eux pour leur expliquer qu'ils sont manipulés par des entreprises qui ne les voient que comme des sources de revenus commerciaux." Sa conclusion est plus philosophique : "L'école devrait aussi placer les enfants devant le paradoxe de leur situation : en grandissant, ils essaient d'acquiescer une certaine liberté. Mais en s'habillant tous de la même manière, ils vont à l'encontre de cette quête de liberté."

DES CAHIERS LABELLISÉS POUR UNE RENTRÉE PLUS ÉCOLO

Les premiers cahiers certifiés "NF environnement" sont en rayon pour la rentrée scolaire. La papeterie représente des milliers de tonnes de papier, d'encres, solvants et produits de nettoyage qui peuvent être dommageables pour l'environnement. Le label officiel français NF environnement, apposé sur ces fournitures, assure le consommateur qu'elles ont été

fabriquées en respectant des critères écologiques: fibres de papiers issues du recyclage ou provenant de forêt gérées dans le respect de l'environnement, impressions limitant les substances dangereuses, économies d'énergie et d'eau etc. Le label vise les écoliers et leurs parents, et surtout les collectivités locales, grandes acheteuses de fournitures scolaires pour les écoles maternelles et primaires.

FERMETURE DE CENTRES DE VACANCES POUR LA JEUNESSE

Constat a été fait de la disparition de nombreuses petites associations organisatrices de séjours pour cause de contraintes en matière de sécurité et de responsabilité mais aussi dû au contexte économique médiocre. Les familles se sont donc rabattues sur les centres de loisirs les moins coûteux. Quant aux élus, ils préfèrent mettre en place des centres aérés à la journée plutôt que d'assurer les coûts de plus en plus lourds d'entretien et de fonctionnement de centres de vacances de surcroît loin de leurs électeurs. Ces sites étant attrayants pour les promoteurs immobiliers, ces élus se débarrassent de leurs centres de vacances. Enfin, si auparavant l'État prenait en charge 50% des frais de participation à un centre de vacances, son aide est aujourd'hui inférieure à 1%. Enfin les comités d'entreprise qui constituaient un pilier important dans le financement des séjours en centres de vacances ont vu leur nombre baisser considérablement (fermetures d'entreprises...) privant ainsi de nombreuses familles d'envoyer leurs gamins en vacances. **Rappel : un enfant sur trois ne part pas en vacances...**

RASED :

En matière de **soutien auprès des élèves en difficulté** (maternelle, primaire), les parents, qui ont perdu confiance dans la capacité de l'École à apprendre à leurs enfants, s'adressent à des orthophonistes (dans ce cas la difficulté scolaire est médicalisée) ou à des cours de soutien privés.

Dans ces deux cas, il s'agit des parents les plus aisés. Parallèlement, l'État ne donne pas à l'école les moyens d'organiser des activités de soutien scolaire (disparition des emplois jeunes, frais de déplacement ridicules pour les personnels des RASED).

Compter sur la bonne volonté du personnel enseignant ne suffit pas, une lassitude s'installe qui va faire les choux gras des organismes de soutien payants!

L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE NE DOIT PAS SUPPLÉER LA GRATUITÉ DE L'ÉCOLE.

La gratuité de notre école publique est en danger. Le porte monnaie des familles est toujours et encore plus sollicité pour faire face au coût de l'école.

La FCPE 06 plusieurs fois interrogée sur le bien fondé de l'Allocation de Rentrée Scolaire, souhaite à nouveau mettre l'accent sur l'importance de l'accès à l'école pour tous et défendre haut et fort la valeur fondamentale qu'est la Gratuité de l'enseignement. Car aujourd'hui, personne ne peut nier que l'école coûte chère pour les familles.

Alors, oui, l'ARS est une aide nécessaire, (encore que les plafonds tellement bas, en réduisent l'accès à de nombreuses familles en excluant notamment les classes moyennes tellement sollicitées fi-

nancièrement), mais elle ne doit pas être le prétexte à faire supporter aux familles toutes les charges financières indispensables à la scolarité de leurs enfants.

Certains diront que les livres au collège et au lycée sont maintenant gratuits. C'est vrai et nous nous en réjouissons d'avoir pu voir cette revendication aboutir.

Mais les frais de scolarité ce sont aussi, les frais de transports, l'équipement (surtout dans les sections professionnelles), tout ce qui entoure la vie de l'enfant à l'école (garderie, études surveillées, cantines à tarifs souvent prohibitifs, sorties pédagogiques...).

N'oublions pas non plus que cette allocation à un taux uniforme (ne serait-il pas judicieux d'adapter son montant selon la destination de l'enfant - école primaire, collège,

lycée...)?

Revoir à la hausse selon le niveau d'études est pour la FCPE une grande nécessité.

L'allocation de rentrée scolaire est attribuée jusqu'aux 18 ans de l'enfant.

Ce critère ne tient absolument pas compte de la situation de l'élève (beaucoup de majeurs en terminale et dans l'enseignement professionnel) et fait abstraction des élèves suivant des études supérieures.

La FCPE 06, favorable à tout ce qui peut aider les familles et les enfants à aborder la scolarité dans la sérénité, interpelle les pouvoirs publics sur la nécessité de maintenir le principe fondamental du service public de l'Éducation nationale : l'accès à l'éducation pour tous dans les meilleures conditions.

L'ARS DE PLUS EN PLUS MALMENÉE

A l'heure où un rapport de l'INSEE indique que les ménages français ont dépensé 6,2 milliards d'euros pour les dépenses d'éducation en 2004, soit une hausse de 5,6% par rapport à l'année précédente, l'allocation de rentrée scolaire (ARS) de 263,28€a été versée depuis le 18 août à plus de 36 000 familles allocataires des Alpes-Maritimes.

Si le poste éducation représentait, en 2004, 0,7% des dépenses de consommation des ménages français, les entorses faites au principe de la gratuité de l'enseignement public sont de plus en plus fréquentes et le porte monnaie des familles est sans cesse sollicité pour faire face au coût de l'école.

Cette prestation soumise aux conditions de ressources (d'un plafond de 17 011€) ne doit pas être le prétexte à faire supporter aux familles les charges financières toujours plus lourdes, indispensables à la scolarité de leurs enfants (transports, associations sportives, coopératives, garderie, cantines à tarifs souvent prohibitifs, fournitures scolaires, sorties pédagogiques...).

Les dépenses prescrites par l'institution scolaire endettent les familles fragilisées financièrement. Elles sont contraintes d'engager des frais au-delà de leurs capacités. Ainsi, le non-respect de la gratuité est source d'inégalités entre les familles.

ECHOS DES CONSEILS LOCAUX...

2ND DEGRE

ANTIBES

Le lycée Léonard De Vinci n'ouvrira ses portes que le 12 septembre en raison des travaux entrepris depuis quelques semaines.

Ces travaux devraient s'étaler sur 3 ans. De ce fait, la capacité de l'internat est en réduction, ne permettant pas de satisfaire toutes les demandes et plus particulièrement celles des filles.

La fédération demande à la Région de prendre des dispositions (ex. location de chambres en ville pour les majeurs) afin de permettre l'accueil en internat de tous les élèves demandeurs.

CANNES

Grâce à l'engagement de la FCPE 06 et des conseils locaux du bassin de Cannes, nous avons obtenu la création d'une classe de 6^{ème} et d'une classe de 3^{ème} supplémentaires au collège Gérard Philipe ; d'une classe de 1^{ère} STG au lycée Bristol et d'une classe de 2^{nde} ISI-SVT au lycée Jules Ferry.

VALDEBLORE

Le nouveau lycée qui vient d'ouvrir ses portes n'a pas de poste d'infirmière à plein temps malgré l'internat. L'infirmière du collège de St Sauveur sur Tinée devra partager son temps sur les deux établissements. Le recteur, interrogé sur ce fait en juillet dernier a répondu qu'il sera fait appel à des vacances d'infirmières libérales. La fédération demande la création d'un poste à plein temps d'infirmière au lycée de Valdeblorre.

NICE : INTERNAT

L'internat du lycée du Parc Impérial n'accueillera plus ses internes le dimanche soir en raison de la suppression d'un poste de CPE.

La fédération adresse une demande de maintien du poste au rectorat.

BRÈVES...

INFOS AUX CONSEILS LOCAUX LYCEES

Les lycéens responsables de l'UNI 06 (Union nationale lycéenne), nous ont sollicité pour avoir des contacts avec les parents FCPE des lycées de Alpes-Maritimes. Vous pouvez les appeler. N'hésitez pas
QUENTIN AU 06.19.48.71.74
JULIEN AU 06.78.50.21.33

NOUVEAU RECTEUR La nomination d'un nouveau recteur prive M. J-M. Carbasse d'une troisième année scolaire. Parmi les 9 recteurs nommés au conseil des ministres du 20 juillet dernier, **M. Jean-Claude Hardouin est affecté à l'académie de Nice.** Né en 1944, M. Hardouin a été professeur (sciences économiques) à l'université de Rennes-I. Il a été Président de l'université de Rennes-1 (1989-1994). Puis directeur adjoint (1995-1997) du cabinet de M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche....

MODIFICATION DU PRIX DE REPAS FACTURÉ AUX FAMILLES ???

Un récent courriel de l'école spécialisée du Château à Nice qui accueille des enfants handicapés non domiciliés à Nice et orientés par des commissions d'orientation de l'EN, nous transmettait une information reçue de la ville de Nice sur le prix des repas facturés aux familles à compter du 1^{er} septembre 2005 :

1 familles domiciliées sur Nice : tarif plein : 3.11€ / tarif réduit : 2.16€

2 familles non domiciliées sur Nice : tarif plein : 6.20 €.

La participation des parents pourrait être inférieure, dicit la ville de Nice, si la commune de résidence envisage de prendre en charge la différence entre le prix de revient du repas et la participation des familles telle que définie pour les familles niçoises. Une convention de prise en charge serait alors établie entre la commune de résidence et la commune d'accueil.

La FCPE 06 a pris rendez-vous **mercredi 7/09/05** avec la Ville de Nice sur le dossier de la restauration scolaire.

NICE : JEAN MACELES PARENTS ONT GAGNE..!!!!

La mobilisation des parents FCPE de l'école Jean Macé a permis la réouverture d'une classe primaire.

Actions de la FCPE en juin :

- Suite au conseil d'école de juin annonçant la fermeture d'un classe primaire : information aux familles
- Courriers à l'inspecteur d'académie, au recteur, au maire
- Pétition (200 signatures)
- Avec l'aide de la FCPE départementale, une entrevue à l'inspection académique début juillet a été possible. Le dossier sera examiné.....

Bilan à la rentrée, fermeture maintenue.

Nouvelles actions des parents :

fax envoyés à : L'IA, mairie et Rectorat, communiqués de presse,

et blocage de l'école par les parents le mardi 6 /9 au matin.

Manifestation mercredi après-midi devant l'Inspection Académique avec la FCPE06 et un syndicat enseignant.

Manifestation jeudi matin lors du CTPD,

Et sous la pression des parents..., à 13h la bonne nouvelle tombe, le classe est ré ouverte.

MODIFICATION DU FINANCEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES ?

En juin 2005, on apprenait que les communes n'auront plus à financer les écoles privées si-
ses sur une autre commune. Selon l'AFP, F.
Fillon aurait préparé un décret revenant sur

un texte adopté en août 2004 qui oblige les
communes à participer aux frais de scolarité
des écoles privées accueillant des enfants de
la commune mais situées sur une autre com-
mune.

CALENDRIER DU CONSEIL LOCAL EN SEPTEMBRE :

la veille de la rentrée : s'assurer que les bulletins d'adhésion accompagnés d'un document de rentrée ainsi que les bulletins d'assurance scolaire sont à l'école ;

le jour de la rentrée : le matériel doit être distribué sous la responsabilité du chef d'établissement

préparer votre assemblée générale : Les Conseils locaux qui souhaitent la présence d'un administrateur départemental à leur assemblée Générale de rentrée (problèmes spécifiques, continuité de l'association, présentation de la FCPE départementale, etc.) peuvent en faire la demande au secrétariat au 04 93 88 50.00

DISTRIBUTION DES BULLETINS D'ADHESION 2005-2006

Un grand merci à tous ceux qui ont participé à la distribution des 180 000 bulletins d'adhésion pour cette nouvelle rentrée.

N'hésitez pas à signaler au siège de la FCPE 06 les problèmes que vous avez rencontrés (refus de distribution...). Le CDPE remontera l'information à l'inspection d'académie et au rectorat.

Toute L'année : Pensez à transmettre régulièrement et sans attendre vos adhésions qui doivent être impérativement saisies au CDPE et transmises à la fédération pour les abonnements aux journaux et revues.

RAPPEL : Les adhésions se font tout au long de l'année. Il est très important que tous les membres du bureau de votre conseil local et tous les candidats FCPE (titulaires et suppléants) soient adhérents à jour de leur cotisation.

Incitez vos délégués parents en conseil de classe à être adhérent FCPE. C'est par leur participation aux conseils de classe que l'on peut amener les parents à être adhérent.

Pièces jointes :

1. Fiche BUREAU DU CONSEIL LOCAL
2. Fiche TRANSMISSION DES ADHESIONS
3. Fiches DECLARATION BUREAU EN PREFECTURE
4. Questionnaire 2nd degré
5. Guide du Conseil local
6. Note de l'Inspection Académique pour élèves de 3ème et 2nd sans affectation
7. Constat de non-remplacement

Bulletin réalisé grâce aux cotisations des adhérents et au soutien financier du Conseil Régional.

ADHÉSIONS...CONVAINCRE...

Une association comme la FCPE 06 peut assurer son fonctionnement, grâce aux cotisations que versent ses adhérents, et qui soutiennent le travail des administrateurs et des Conseils Locaux.

Attachez-vous à convaincre les personnes intéressées par les valeurs et les actions de la FCPE pour l'école de nos enfants à nous rejoindre.

Un nombre toujours croissant d'adhérents est le signe de notre vitalité et l'assurance de mener de plus en plus d'actions vers la réussite.

Bonne rentrée à tous et bonne campagne d'adhésions !

SERVICES AUX CONSEILS LOCAUX

Le CDPE vous propose :

- vente d'enveloppes à prix coûtant
- Possibilité de photocopier vos documents (convocation AG, journal d'information aux parents) copie à 0.03 euro
- Textes et BO à votre disposition

SITE INTERNET DE LA FCPE 06

Le nouveau site Internet est opérationnel, répondant ainsi à une légitime revendication de nos adhérents et conseils locaux lors de notre dernier congrès de juin 2005. Un grand merci à Stéphanie Renard, nouvelle administratrice départementale, qui a accompli un énorme travail.

Ce site est aussi le vôtre. Une rubrique vous est ouverte pour annoncer vos activités mais aussi de faire partager à l'ensemble des adhérents FCPE vos expériences de conseil local.

Envoyez vos textes en format word à fcpe06@wanadoo.fr

<http://www.fcpe06.org>